

ment des réformes déjà faites dans cette ligne du service public et de celles encore plus considérables qu'on pourrait opérer dans l'intérêt du commerce, de la navigation et du pays. M. Mitchell, qui est excellent garçon et pas bête, dit toujours oui, accepte toujours le sourire aux lèvres les conseils que lui donne l'Opposition, et finit invariablement par faire passer tous les items de sa note à payer.

Tous les députés travaillent comme des gens qui veulent s'en aller. La session doit être prorogée le huit mai courant. Il n'y a pas de temps à perdre si cette rumeur est vraie.

J. A. MOUSSEAU.

ÉLECTIONS CONTESTÉES.

Cette besogne si désagréable pour les députés avance assez rapidement. Plusieurs comités spéciaux sont déjà formés et en pleine fonction. Sept autres vont être choisis les 5 et 6 mai courant, ainsi qu'on le voit à un extrait des votes et délibérations :

"L'hon. M. CAMPBELL, du comité général des élections fait rapport que le com. a fixé les jours pour choisir des comités spéciaux pour la décision d'élections contestées dans les cas suivants, savoir :

"Pour le district électoral de Portneuf :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B"

"Pour le district électoral de Maskinongé :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

"Pour le district électoral de Leeds-Sud :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

"Pour le district électoral de Jacques-Cartier :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

"Pour le district électoral de Rimouski :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

"Pour le district électoral de Northumberland-Est :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

"Pour le district électoral de Perth-Nord :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

ÇA ET LÀ.

Le Révd. M. L. Villeneuve, du Séminaire de St. Sulpice, est mort, la semaine dernière presque subitement. C'était un excellent prêtre d'un talent solide et d'un grand dévouement. Les prisons et les hôpitaux étaient surtout le théâtre de son apostolat.

Le Révd. M. Villeneuve était de famille noble, mais il ne voulut pas porter son titre par esprit d'humilité et chercha dans l'exercice du saint ministère les fonctions les plus humbles et les plus pénibles.

M. Villeneuve revenait de l'Hôtel-Dieu, où il avait passé l'après-midi à confesser les malades, quand il a été emporté par la maladie de cœur, dont il souffrait depuis quelques temps. Sa dernière parole avant de recevoir les sacrements de l'Eglise a été : "Que la volonté de Dieu soit faite."

Cette mort est une grande perte pour la population de cette ville et pour le Séminaire.

Madame Fortin née Duvernay, mère de l'hon. M. Fortin, ministre des Terres de la Couronne, est aussi décédée la semaine dernière.

Laprairie, Berthier et Trois-Rivières sont les endroits qui ont le plus souffert de l'inondation cette année. Le *Constitutionnel* a pris plaisir à nous parler depuis quelque temps de la ville tri-fluvienne comme si elle était devenue une autre Venise. Les gens de Berthier et de Trois-Rivières étaient presque rendus sur leurs cheminées.

M. Denis, artiste-photographe de St. Hyacinthe, nous a adressé une charmante photographie de tous les avocats de St. Hyacinthe. Dans le milieu de ce groupe brille la belle figure de l'hon. Juge Sicotte qui me paraît pas avoir peur de se trouver en pareille compagnie. Il serait difficile de former un groupe d'avocats de meilleure mine, d'apparence plus honnête surtout. Il est bon de répandre cette photographie dans l'intérêt de la profession pour rassurer les plaideurs et effrayer les criminels. Seulement à regarder ce tableau on se sent le besoin d'être plus honnête. Les jeunes filles pourront aussi l'étudier avec fruit, elles y verront de jolis garçons parmi lesquels elles pourront faire un choix judicieux. Cette photographie fera un joli effet dans un album, on pourra la mettre à côté de la bande des quarante voleurs pour faire contraste.

Le *Times* d'Ottawa annonçait, il y a quelques jours, que Mgr. Lafliche était revenu de Rome avec M. le grand-vicaire Dessaulles. Nous ne savions pas que l'hon. M. Dessaulles avait été fait grand-vicaire ; nous l'en félicitons ; cette nomination sera sans doute accueillie avec bonheur dans les circonstances, car elle ne peut manquer d'être un gage de paix et de conciliation. On dit que M. Schiller approuve ce choix et qu'il espère lui-même devenir grand-vicaire, quand M. Dessaulles sera fait évêque.

LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE ET LES CHARRIERS.

La *Gazette de Sorel* remarque qu'on ne devrait pas oublier parmi les moyens de corruption électorale qu'on cherche à détruire le louage des voitures ; l'institution des charretiers, comme elle l'appelle. Elle croit que celui qui offre de l'argent pour l'engagement d'un charretier et celui qui s'engage comme tel devraient être punis d'une manière également sévère.

Il n'y a pas de doute que l'engagement des charretiers en temps d'élections devient une mine pour les électeurs et une source d'abus et de corruption, et que le nouveau bill pour être parfait devra s'occuper de cette question.

Autrement, quand on voudra acheter un homme on l'engagera comme charretier et les électeurs, dans certains comtés,

se feront tous charretiers. Nous espérons que les deux partis s'entendront pour rendre la nouvelle loi aussi parfaite et sévère que possible.

Les doctrines renfermées dans les "Instructions dogmatiques" du R. P. Braun sur le mariage et le discours qu'il a prononcé à l'occasion des Noces d'Or de Mgr. de Montréal, ont été approuvés, dit-on, à Rome.

La *Miserve* dit en parlant de nous :

"Notre confrère est sous une fausse impression. M. Belle n'a nullement donné sa démission. Il a demandé temporairement les services de M. Chicoine pour des raisons de santé, et rien autre chose. Nous ne pouvons pas être de l'avis de notre confrère, qu'il aurait dû résigner avant l'enquête en face d'accusations aussi graves. Il devait en homme de cœur accepter le défi qu'on lui lançait et non donner lieu de croire par sa retraite à la réalité de ces accusations."

Nous avouons que les opinions sont partagées sur le résultat de l'enquête faite au sujet des accusations portées contre M. Belle, et nous n'avons pas d'objection à croire qu'il y a eu exagération chez certains témoins.

Nous n'avons pas eu l'intention de nous prononcer sur le mérite de l'enquête, mais nous étions sous l'impression qu'on aurait pu et qu'on aurait dû éviter dans l'intérêt du pays et même de M. Belle.

Dimanche matin, on apprenait avec peine et surprise que M. Joseph G. Tranchemontagne était mort pendant la nuit. Il avait été vu, les jours précédents, la veille même, mais un épanchement subit du sang dans le cerveau, provoqué par une maladie du foie et de l'estomac, l'avait tué dans l'espace de quelques heures. Il eut cependant le bonheur de recevoir les derniers sacrements. M. Tranchemontagne était bien connu dans le monde des affaires par son activité dévorante et son esprit d'entreprise extraordinaire. Il eut des succès rapides et des revers terribles. Ces revers furent sans doute la principale cause de sa mort ; cet homme qui avait manié des millions était réduit à chercher une situation de commis et il n'avait pas pu la trouver. C'était un excellent homme, doux, bienveillant, charitable et religieux, mais qui, dans son intérêt, comme dans l'intérêt de ceux qui faisaient des affaires avec lui, aurait eu besoin de mettre un frein à son esprit d'entreprise, à son ambition commerciale. Cet homme a dû souffrir, sa fin prématurée le prouve.

L. O. D.

LETRE DE Mgr. DE MONTREAL.

Comme nous avons reproduit en entier la lettre de l'Archevêque de Québec au sujet du décret de la Sacrée Propagande, nous croyons devoir publier en entier, celle de Mgr. de Montréal. Il n'y a pas de doute que tous les journaux qui ont discuté sur la question religieuse doivent prendre leur part dans les conseils donnés par la Sacrée Propagande.

Aux Rédacteurs du *Nouveau-Monde*.

MONTREAL, le 24 avril 1873.

Messieurs,

Je vous permets de publier, dans votre journal, la copie ci-jointe d'une lettre que j'adressais hier à Mgr. l'Archevêque de Québec, concernant celle que S. G. écrivait le 13 courant, au *Courrier du Canada*. Mais il est entendu que vous vous conformerez strictement à ce qui y est exprimé. Vous ne ferez donc aucun commentaire ni sur cette lettre de Mgr. l'Archevêque au *Courrier*, ni sur la présente.

Je suis bien véritablement,

Messieurs,

Votre très-humble

et ob. serviteur,

† Ig. Ev. de Montréal.

A S. G. Mgr. E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

MONTREAL, le 16 avril 1873.

Monseigneur,

Votre Grandeur voudra bien être assez indulgente pour permettre au plus ancien évêque de sa Province de lui faire, en toute simplicité, d'humbles représentations sur la lettre qu'Elle écrivait, le 13 courant, au *Courrier du Canada* et que j'ai lue dans son No. du 14.

J'ai reçu, aussi bien que Votre Grandeur, la Lettre que Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la S. Cong. de la Propagande, a adressée à tous les Evêques de cette Province et que j'ai lue sur ce journal. En la recevant, je l'ai baisée avec une souveraine vénération, et j'ai de suite formé la résolution de me conformer ponctuellement aux ordres comme aux prières de la S. Congrégation. Mais comme je n'y ai vu aucune injonction de la publier, je me préparais à la faire accepter de bon cœur par la rédaction du *Nouveau-Monde* et du *Franc-Parleur*, qui n'est pas difficile, afin que sans bruit, sans manifestations publiques, toutes les intentions du St. Siège, exprimées dans ce vénérable document, fussent suivies à la lettre et avec toute l'affection d'enfants soumis et dévoués à l'Eglise. Car, j'en ai l'intime conviction, ce n'est pas l'intention de la S. Congrégation de flétrir les journaux catholiques dans lesquels se sont aigries certaines controverses brûlantes, mais bien de faire cesser ces querelles d'opinion.

Tout me portait à croire qu'il en serait ainsi, dans votre diocèse et dans les autres parties de cette Province, et je concevais l'espoir que partout il y aurait bonne volonté et qu'ainsi, la tempête se trouvant apaisée par le souffle arrivé invisiblement de Rome, il se ferait un grand calme, sans aucune commotion des esprits.

Que si d'ailleurs on était d'opinion de rendre public ce document, j'avais lieu de croire que V. G. attendrait la circonstance du prochain Concile Provincial, pour aviser avec ses suffragants, aux meilleurs moyens à prendre pour que cet important document fût publié d'une manière convenable et mis à exécution aussi ponctuellement que possible. Peut-être alors aurait-il été trouvé plus expédient d'en faire la publication, dans un Mandement ou Circulaire qui, étant lue et commentée au prône aurait été mieux comprise et plus appréciée. Les fidèles auraient été tout naturellement avertis, dans ce document épis-

copal, que s'ils encourageaient les journaux qui ne se conformeraient pas aux règles tracées par le St. Siège, ils seraient en conscience et privés en conséquence des sacrements.

Mais V. G. en a jugé autrement, comme je le vois par le *Courrier* ; et il ne me reste plus que quelques observations à lui faire sur la lettre qu'Elle a adressée à ce journal, en priant l'Editeur de publier la Lettre de Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

V. G. s'abatit de tout commentaire, parce que ce document est assez clair par lui-même. C'est en effet ce qui me frappe, en le lisant avec une attention sérieuse. Aussi est-il évident, à mes yeux, qu'aucun journal, ou brochure, n'y est désigné en particulier, comme digne de censure, mais que les journaux publics de la province de Québec sont en général mis sur le même pied. *Innotuit huic sanctae Congregationi de Propaganda Fide... in Ecclesiastica provincia Quebecensi... controversias crebro agitari atque exerceri per publicas ephemerides...*

Cependant, en examinant attentivement la lettre de V. G., on demeure convaincu qu'Elle a voulu signaler le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, comme les seuls coupables, les seuls qui méritaient d'être écrasés sous le poids de l'autorité Pontificale. Elle fait donc dire à ce document ce qu'il ne dit pas ; et par conséquent Elle le commente, pour qu'il puisse s'interpréter dans un sens qui ne lui est pas propre et naturel.

Votre Grandeur déclare qu'Elle a dénoncé le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, mais que son plaidoyer à ce sujet, devant la Propagande, a été fort court.

J'en ai été informé dans le temps ; et je me suis fait alors un devoir de demander que l'on examinât ces journaux, avec toute la sévérité requise, en protestant que si l'on y découvrait quelque chose de contraire aux principes de la saine doctrine et aux saintes règles de la charité et de la justice, tout serait réparé publiquement et dans le plus petit détail.

Cette demande est restée sans réponse ; et malgré cette protestation de bon vouloir qui devait, ce semble, appuyer l'accusation portée contre ces journaux, on n'en fait aucune mention dans ce document apostolique. C'est donc que l'on n'a pas eu l'intention de les censurer plus que les autres. Cet exposé que fait Votre Grandeur est donc de nature à induire en erreur ceux qui n'ont pas été à même de suivre le court plaidoyer de V. G. devant la Propagande.

Je ferai maintenant observer à Votre Grandeur que si c'était votre droit, ce que je ne conteste pas, de dénoncer ces deux journaux, qui se publient dans la province, mais dans une ville étrangère à celle de Québec, ce devait être un devoir pour Elle d'en dénoncer d'autres qui se publient aussi, dans cette Province, et même dans la ville métropolitaine, lesquels se sont rendus coupables d'excès bien condamnables, soit en professant des doctrines malsonnantes, pour ne rien dire de plus, soit en adressant de grossières injures à des évêques et à des prêtres qui avaient bien, eux aussi, un droit légitime à leur réputation.

On a donc lieu d'être surpris, Monseigneur, que travaillant à rétablir et à faire régner la paix et la concorde dans sa Province, ce que tout le monde désire et demande, Elle n'ait pas jugé à propos de signaler à l'attention de la S. C. de la Propagande ceux qui se trouveraient être les principaux auteurs de ces tristes divisions, au jugement même d'un des savants cardinaux de la Propagande, qui a reconnu que, relativement aux journaux, la provocation est venue de Québec, mais que les réponses de Montréal avaient été trop amères.

Il est donc à regretter que Votre Grandeur, puisqu'Elle voulait désigner nommément des coupables à la S. Congrégation, n'en ait pu découvrir d'autres, dans toute sa province, que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*.

Votre Grandeur se plaint de n'avoir pas été écoutée, quand elle a protesté contre le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*.

Que Votre Grandeur veuille bien faire attention que ces journaux, se publiant à Montréal, c'était tout naturellement à l'Evêque de cette ville à les avertir. Or, si Elle veut bien rappeler ses souvenirs, Elle verra que le *Nouveau-Monde* a été plusieurs fois averti, et qu'il s'est de suite humblement soumis à son ordinaire. S'il ne l'a pas fait autant de fois que V. G. l'aurait voulu, c'est non à lui mais à son ordinaire qu'Elle doit s'en prendre. La raison en est bien simple et connue de tout le monde. Lorsque les principes ont été en jeu, on s'est cru obligés de les défendre et les défendre à tout prix. Le point important eut été de faire décider à Rome que les principes que défendaient ces deux journaux, ne devaient pas être le sujet des polémiques du temps et que, pour le bien de la paix, il aurait fallu garder le silence, pour n'être pas en butte aux contradictions des hommes qui, avec de bonnes intentions, peut-être, sacrifiaient ces principes.

En terminant cette lettre, je prie V. G. de daigner me pardonner ces observations, qui m'ont paru nécessaires pour le bien de la paix. Et en voici la raison :

V. G. a exprimé à quelqu'un qu'Elle était sous l'intime conviction que le jugement des causes pendantes à Rome n'arrêterait pas la guerre des journalistes et que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* ne manqueraient pas d'en dire assez aux adversaires, dans le cas de gain de cause ou perte pour que les autres journaux fussent forcés de répondre. Or, dans le cas présent, pour qu'ils n'aient rien à dire contre la lettre de V. G. qui les signale au pays comme les seuls coupables dans la Presse, j'ai cru devoir me charger moi-même d'expliquer ce point qui en les compromettant me compromettait moi-même.

Maintenant ils n'auront rien à dire à ce sujet et la lettre en question paraîtra, sans commentaire, dans leurs colonnes ; et chacun ensuite abandonnera dans son sens.

J'ai la ferme confiance que ces journaux et autres à qui il plaira marcher sur leurs traces, continueront à défendre les vrais principes que nous enseigne le St. Siège et qu'ils les défendront en observant les règles de sagesse et de prudence que leur trace la S. Cong. de la Propagande, dans le document que V. G. a fait publier et dont les autres profiteront sans doute. On s'accorde toujours, quand on se tient intimement uni au St. Siège. C'est là le plus ardent des vœux que je puisse former, avant de quitter cette terre de larmes et de misères, pour moi-même et pour tous ceux que j'aime en Jésus-Marie-Joseph.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de Votre Grandeur, le très-humble et obéissant serviteur,

† Ig. Evêque de Montréal.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGES.

A Longueuil, le 22 courant, par le Rév. J. Renaud, S. J., frère du marié, Joseph S. Renaud, Ec., marchand, de Montréal, à Dlle Almaïs Lacroix, première fille de Joseph Lacroix, Ec., de Hartford, U. S. L'heureux couple est parti pour les Etats. Nous leur souhaitons un heureux voyage.

A East Douglass, Mass., le 15 avril, par le Rév. J. B. Couillard, M. Hubert Huot, de Central Falls, R. I., à Dlle. Elmiro Lafrenière, de Manchang, Mass.